Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260424-2026027-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mil vingt six
le 24 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Laurence LE BOZEC, Gwendoline LE STER, Joël MAGUER, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Amélie ALBERT, Anthony ROLLAND.

PROCURATIONS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/027- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2026

Rapporteur : Monsieur Paul COZIC

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1er avril 2026 a été transmis à l'ensemble des élus du présent conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Louis-Marc QUERE), approuvent le procès-verbal de la séance du 1er avril 2026.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)